

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers - Fusion absorption et transfert de garanties d'emprunts de l'association Travail et Espérance et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure**

CP/2020/289

**Service chef de file :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider :

- de donner son accord à la transmission des biens de l'association Travail et Espérance à l'AAPEI de Strasbourg sur lesquels des inscriptions hypothécaires sont inscrites au profit du Département suite à l'opération de fusion absorption ;
- du maintien des garanties d'emprunt à l'AAPEI de Strasbourg suite à l'opération de fusion absorption entre cette association et l'association Travail et Espérance ;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La fusion absorption de l'association Travail et Espérance par l'AAPEI de Strasbourg et la transmission universelle de son patrimoine interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Transmission du patrimoine et inscriptions hypothécaires**

Cette opération de transmission du patrimoine de l'association Travail et Espérance à l'AAPEI de Strasbourg nécessite l'accord du Département.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

Il est proposé de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Mundolsheim section 25 n°1124/244, sur lesquels l'association Travail et Espérance a inscrit une prénotation d'hypothèque et une restriction au droit de disposer sur le fondement de l'acte du 10 juin 2002.

**Maintien de la garantie d'emprunt pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Par délibérations n° CG/2000/502 du 19 juin 2000 et n° CP/2000/949 du 18 décembre 2000, le Département a accordé sa garantie à l'association Travail et Espérance pour un emprunt d'un montant total de 914 694,10 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction d'une structure d'accueil spécialisée à Mundolsheim.

L'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations a été contracté pour une durée de 25 ans au taux d'intérêt de 3,55% l'an fixe.

Le capital restant dû au 30 juin 2020 pour cet emprunt s'élevait à 340 554,38 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

Il est proposé de maintenir la garantie du Département pour cet emprunt.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*Suite à la fusion absorption de l'association Travail et Espérance par l'AAPEI de Strasbourg et à la transmission universelle de son patrimoine qui interviendra le 1er janvier 2021 :*

*- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Mundolsheim section 25 n°1124/244 sur lesquels l'association Travail et Espérance a inscrit une prénotation d'hypothèque et une restriction au droit de disposer sur le fondement de l'acte du 10 juin 2002.*

*Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.*

*- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Travail et Espérance à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial de 914 694,10 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), selon l'annexe jointe à cette délibération. Cet emprunt est destiné à financer la construction d'une structure d'accueil spécialisée à Mundolsheim.*

*Cet emprunt a été contracté pour une durée de 25 ans au taux d'intérêt de 3,55% l'an fixe.*

*Le capital restant dû au 30 juin 2020 pour cet emprunt s'élevait à 340 554,38 €.*

*Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.*

*- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que*

*tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.*

*- autorise son Président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AAPEI de Strasbourg ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération.*

*- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 04/09/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY